



N°1
Janvier 2013
LETTRE
des actions en faveur des
Zones Humides de Franche-Comté

Zones Humides de Franche-Comté



Les zones humides font partie de ces habitats naturels dont on parle peu, mais dont la protection est fondamentale eu égard aux fonctions importantes qu'elles jouent localement. Qu'elles prennent la forme de tourbières, d'annexes fluviales, de prairies humides, de mares... les zones humides sont encore bien présentes en région Franche-Comté.

Ces milieux souvent méconnus contribuent de façon significative à la qualité et la régulation de la ressource en eau (en soutenant les débits des rivières en période de sécheresse par exemple...), constituent des réservoirs pour la biodiversité et participent au bon fonctionnement des cours d'eau. Ils sont un élément déterminant pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau qui vise la reconquête du bon état de tous les milieux aquatiques d'ici 2015.

Les zones humides sont aussi le support de nombreux usages et représentent un atout pour le développement de certaines activités économiques (tourisme, loisirs...), comme pour le cadre de vie.

Elles sont une vraie richesse pour nos territoires.

En Franche Comté, comme dans les autres régions, ces milieux sont pourtant menacés par l'étalement urbain, les changements de

pratiques agricoles, et ne cessent de régresser (près de 50 % de ces milieux ont disparu au cours des 30 dernières années au niveau national). Les zones humides représentent aujourd'hui, au niveau national, 1,5 million d'hectares soit 3 % du territoire métropolitain.

Afin d'enrayer cette disparition, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés se mobilisent pour mettre en place de nouveaux outils, destinés à préserver et restaurer ces milieux.

Leur réussite passe nécessairement par une sensibilisation et une mobilisation des collectivités locales, acteurs clés de l'aménagement du territoire, et plus largement par une meilleure connaissance de ces milieux par les Francs-comtois.

En Franche-Comté, l'État, la Région, les Départements et l'Agence de l'Eau se mobilisent en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, avec le soutien technique et scientifique du Conservatoire Botanique, de l'Université de Franche-Comté et de la Fédération des chasseurs du Jura, afin de mettre en œuvre une stratégie d'actions communes pour :

- l'acquisition de connaissances (réalisation d'inventaire) et la diffusion de l'information au plus grand nombre via une base de données régionale accessible à chacun ;
- la mise en place d'une animation spécifique « zones humides » ayant pour objectif d'accompagner les acteurs locaux (collectivités...) dans la réalisation des actions de préservation et de restauration des zones humides.

La lettre d'information que vous découvrez aujourd'hui traduit très concrètement l'action qui se met en place. Elle affiche d'ores et déjà une ambition : fédérer les acteurs pour mieux connaître et préserver les zones humides de la région. Très bonne lecture... ♦

Laurent TESSIER
Directeur de la délégation
de l'Agence de l'eau de Besançon

Sommaire

1 ♦ Editorial

2&3 ♦ DOSSIER : un projet régional en faveur des zones humides de Franche-Comté

♦ L'animation en faveur des zones humides :

4 ♦ régionale

5 ♦ dans le Jura

6 ♦ dans le Doubs

7 ♦ Des actions locales en faveur des zones humides

8 ♦ A lire, à voir / Contacts

édito

Un projet régional en faveur des zones humides de Franche-Comté

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

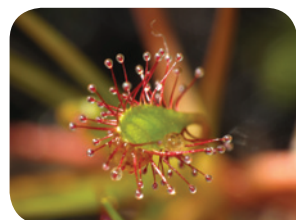
Milieu de transition entre systèmes terrestres et aquatiques, les zones humides sont des écosystèmes fonctionnels complexes. Le terme « zone humide » englobe en France une multitude de milieux variés : marais, tourbière, prairie humide, lac naturel, lande humide, marais salant, vasière, lagune, etc.

Du point de vue écologique, les milieux humides sont des terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire.



Des milieux à forts enjeux !

- un pouvoir d'épuration et de régulation des eaux important ;
- réservoirs de biodiversité, ce sont des lieux où la production de matière vivante est l'une des plus fortes ;
- de nombreuses fonctions socio-économiques : réservoir pour l'alimentation en eau potable, activités agricoles et piscicoles, valeurs paysagères et récréatives...



Des milieux fragiles en régression

Les zones humides sont des milieux aux multiples facettes qui assurent un rôle essentiel dans la régulation de la ressource en eau, son épuration ou encore la prévention des crues. Elles sont également des habitats naturels pour de nombreuses espèces de flore et de faune. Longtemps méconnues pour leurs fonctions, les zones humides ont subi la pression de l'intensification agricole, de l'étalement urbain et des aménagements hydrauliques inadaptés, conduisant à un constat inquiétant : en France deux tiers des zones humides ont disparu au cours du XX^e siècle. ♦

Des politiques en faveur de ces milieux

Les travaux des scientifiques ont permis de démontrer l'intérêt de ces milieux pour l'humanité au travers des services qu'ils nous rendent. Cela a permis l'émergence de volontés qui se sont traduites dans les politiques publiques et les documents cadres. Au niveau européen, la Directive Cadre européenne sur l'Eau pose ainsi les bases d'un contexte politique global communautaire dans le domaine de l'eau et fixe comme objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau d'ici à 2015. Sa transposition en droit français correspond à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et à la mise en place des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Enfin, autre outil stratégique, le plan national zones humides 2010-2012 vise à améliorer les pratiques sur les zones humides, à développer des outils robustes pour leur gestion et à répondre aux engagements de la France dans la mise en œuvre de la convention de Ramsar (1971), qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance mondiale. ♦

Le projet régional

Une multitude d'acteurs interviennent sur les zones humides. Le plus grand nombre a une influence sur ces espaces au travers de leurs activités (collectivités, services de l'Etat ou établissements publics, propriétaires fonciers, acteurs socio-professionnels, associations...). Certains mettent directement en œuvre ou soutiennent des actions de préservation et de restauration de ces zones humides.

C'est sous l'impulsion de l'Agence de l'eau, de l'Etat, des collectivités et des ONG, réunis au sein d'un comité régional de pilotage proposant des orientations, que ce projet est né. Il vise à informer et sensibiliser tous les intervenants et à mobiliser de façon cohérente les porteurs de projets souhaitant agir directement en faveur de ces milieux.

Ce projet s'articule sur plusieurs niveaux d'intervention, afin d'être au plus près de la réalisation concrète des actions. **Les animateurs départementaux** sont chargés d'organiser le développement des inventaires sur leur territoire. Ils ont également pour mission de mobiliser **les développeurs territoriaux**, qui constituent des intermédiaires dans la recherche de **porteurs de projets** et dans l'identification des secteurs d'actions prioritaires. La structuration et la coordination de ces différents niveaux sont assurées par **l'animation régionale** qui, de façon plus ponctuelle, pourra tenir un rôle de soutien ou de référent technique dans le cadre d'actions de préservation et de restauration. Elle devra également produire un bilan annuel - en s'appuyant sur la base de données régionales recueillant les données issues des inventaires - et assurera le relais des informations via les outils de communication développés. ♦

L'inventaire, un outil indispensable

Un inventaire, pour quoi faire ?

Les données recueillies dans le cadre de l'inventaire des zones humides ont plusieurs vocations : tout d'abord présenter un porter à connaissance pour permettre la prise en compte de ces milieux dans les politiques et les projets à différentes échelles, déterminer des priorités dans la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration en s'appuyant sur des éléments de diagnostic acquis grâce à cet inventaire.

Il s'agira donc de compléter et d'ajuster l'inventaire des zones humides de plus d'un hectare réalisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à partir de 1997 mais surtout de recenser toutes les zones humides de moins d'un hectare de la région Franche-Comté. Ces petites surfaces, moins bien connues et plus sensibles aux dégradations ou aux destructions, sont pourtant essentielles pour le maintien des enjeux et les fonctions apportées par les zones humides. ♦

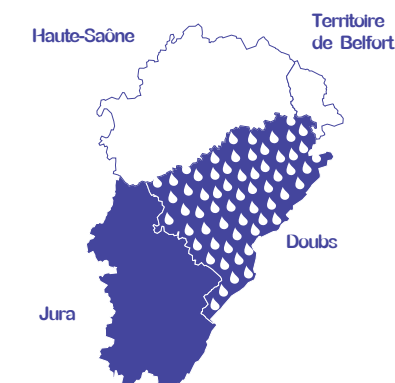
Une dynamique engagée

L'état d'avancement de cet inventaire n'est pas identique dans tous les départements, comme le montre la carte ci-contre. Achévés dans le Jura, les inventaires ont été engagés dans le Doubs à partir de 2011. ♦

La même méthodologie pour tous

La poursuite des inventaires zones humides s'appuie sur un cahier des charges précisant la méthode à déployer pour recenser les zones humides en Franche-Comté et prévoyant les procédures de validation et diffusion des données. Ce protocole, qui s'appuie sur un diagnostic floristique et pédologique permettant de préciser le caractère humide de la zone, a été finalisé grâce à l'expérience menée sur le département du Jura entre 2006 et 2009 ; elle est déjà engagée par plusieurs opérateurs de terrain qui ont débuté cet inventaire sur leur territoire.

Ce cahier des charges ainsi que le guide technique l'accompagnant est disponible sur le site du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté : www.cen-franche-comte.org ♦



En Franche-Comté, l'inventaire des zones humides est :

• achevé

• en cours de réalisation sur certains secteurs

• non engagé
(données disponibles issues d'autres programmes en faveur des zones humides)

80% des zones humides sont de petite taille

Les zones humides de moins de 10 ha, recensées sur le bassin Rhône-Méditerranée représenteraient 80 % en nombre mais 5 % en surface des zones humides du bassin.

(suite à une analyse images satellite menée dans le cadre de RhoMéO).

Interview

de CHRISTOPHE BURGNIARD, adjoint au chef du Pôle Eau à la Direction départementale des Territoires du Jura

Les zones humides apparaissant dans l'inventaire sont-elles soumises à la réglementation au titre de la loi sur l'eau ?

Lorsque la Fédération départementale des chasseurs du Jura a établi un inventaire des « petites » zones humides en 2006, il n'existait pas d'arrêté ministériel précisant les critères de définition d'une zone humide au sens de la loi sur l'eau. L'arrêté de référence est paru le 24 juin 2008 puis il a été modifié le 1^{er} octobre 2009. Ainsi, si un projet soumis à un dossier au titre de la loi sur l'eau concerne une zone humide apparaissant dans l'un de ces inventaires, la police de l'eau demande au maître d'ouvrage d'appliquer les critères établis par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 afin de déterminer la situation de la zone vis à vis de la réglementation au titre de la loi sur l'eau.

A quoi sert l'inventaire des zones humides ?

Pour nous, l'inventaire a un rôle d'alerte comme je viens de l'évoquer. Plus largement, il a un rôle très important d'information du public (propriétaires, exploitants agricoles, collectivités, bureaux d'études). Il permet que l'information « zones humides » soit facilement disponible sur internet afin d'être prise en compte le plus en amont possible dans les projets. Il permet enfin de mesurer la sensibilité de certains territoires communaux à cet enjeu particulier : certains territoires comprennent en effet beaucoup de zones humides.

Que doit faire un porteur de projet dans le cas où son projet se situe en zone humide ?

Il doit prendre contact avec la police de l'eau. La démarche va prioritairement consister à chercher à éviter et réduire les atteintes, puis en dernier lieu à les compenser par la création d'une zone humide ou la remise en état d'une surface de zone humide existante, selon les principes posés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



L'animation en faveur des zones humides.....

...régionale...

...dans le Jura...

Voyage à travers les zones humides de Franche-Comté



Bas-marais à Longchaumois (39)



Prairie humide à Méroux (90)



Forêt humide alluviale à Saint-Loup-sur-Semouse (70)

Les missions de l'animation régionale en faveur des zones humides :

Démarrée en avril 2012, l'animation régionale est conduite par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et de la Région. Elle a un rôle de coordination globale du projet en faveur des zones humides qui se décline à travers quatre missions principales :

- Gestion et diffusion** des données issues des inventaires zones humides, pour une information partagée et une synthèse régionale
- Soutien** à la restauration et à la préservation des zones humides, pour un accompagnement, une valorisation et une mise en réseau des compétences régionales en faveur des zones humides
- Communication et sensibilisation**, pour un porter à connaissance partagé et une mobilisation en faveur des zones humides
- Organisation et animation globale** du projet, pour un déploiement efficace de la stratégie régionale et une évaluation des actions réalisées

Les réalisations

Une base de données à venir

Afin de créer la future base de données permettant d'accueillir et gérer les données issues des inventaires zones humides, une étude préalable a été réalisée par le Plateau du patrimoine naturel de l'environnement de Franche-Comté. Ce travail, accompagné dans le cadre de l'animation régionale, a bénéficié de l'expérience et des demandes exprimées par les opérateurs de terrain et les experts de données scientifiques. Au final, le rapport propose un premier cahier des charges pour la création et la gestion de cette base, dont les objectifs et les contraintes techniques identifiés l'ont été au plus près des besoins des futurs utilisateurs. Différents scénarios ont été proposés et seront à trancher lors du démarrage de la phase de conception.

Favoriser l'accès à la documentation

Le mois d'octobre a vu l'arrivée d'une documentaliste, Ludivine Coinceot, également à ce poste au Pôle-relais Tourbières à Besançon. Elle a pour objectif de réfléchir au partage, à la gestion et à la diffusion d'une documentation régionale concernant les zones humides, en lien avec les centres documentaires existants (Pôles-relais, portail documentaire sur les zones humides...).

Des outils pour diffuser l'information

A destination en priorité des élus, décideurs, collectivités et porteurs de projets, cette lettre vise à informer et sensibiliser en présentant les actions concrètes et les connaissances acquises dans le cadre des animations en faveur des zones humides de Franche-Comté.

Courant 2013, un site Internet dédié aux zones humides de la région et à ce projet sera conçu. Il abritera la future base de données sur les zones humides.

L'animation régionale est assurée par une chargée de projet, Laëtitia LERAY. Celle-ci bénéficie de l'appui d'autres salariés du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté : Raphaël VAUTHIER et Sylvain MONCORGÉ (soutien technique), Elvina BUNOD (communication), Ludivine COINCENOT (documentation). Une page consacrée à l'animation régionale est consultable sur www.cen-franche-comte.org

Une dynamique lancée dans le Jura

2006 à 2009 : Un programme d'inventaire sur l'ensemble du département

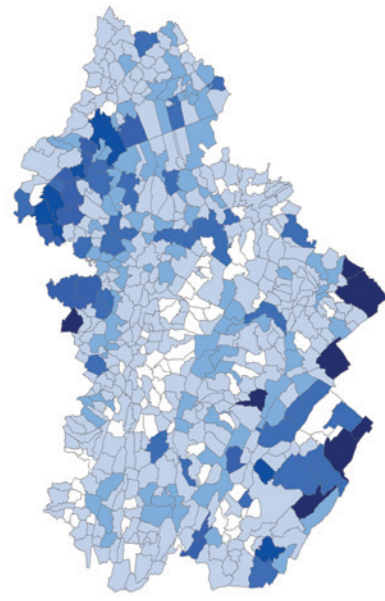
La Fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ), grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et du Conseil général du Jura, a inventorié les zones humides de moins d'un hectare sur l'ensemble du département pendant trois années. Entourée d'un comité de pilotage regroupant 21 structures, une méthodologie basée sur la mobilisation des acteurs locaux, l'étude de la flore et du sol a été développée et validée. Au final 3 790 hectares de milieux humides ont été localisés et expertisés. Ces données ont permis de compléter l'inventaire des grandes zones humides réalisé par la DREAL à partir de 1997 recensant déjà près de 17 000 hectares. Au-delà de ce simple inventaire, les zones expertisées ont été évaluées et hiérarchisées. Toutes les informations ont été compilées afin de créer un véritable outil d'aide à la décision présentant une synthèse de l'état de ces milieux naturels à l'échelle de chaque commune.

2010 : La création d'un Comité départemental en faveur des zones humides

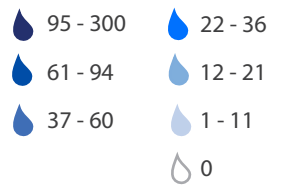
Dans la continuité de son travail, la FDCJ se voit confier l'animation d'un Comité départemental en faveur des zones humides (CDZH 39) et mène à bien différentes missions. L'inventaire départemental fait l'objet d'une mise à jour permanente. Chaque année, de nouvelles zones sont diagnostiquées. Depuis, 700 hectares supplémentaires ont donc été ajoutés. Le CDZH poursuit ses actions de communication. Une plaquette a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes et des explications spécifiques sont régulièrement fournies à tout organisme ou particulier concerné par cette thématique. L'animateur effectue également la centralisation des données sur les zones humides. Un outil spécifique a été développé et mis à disposition des porteurs de projets d'inventaire sur le reste de la région. Celui-ci permet ainsi de stocker les informations récoltées dans l'attente de l'élaboration de la base de données régionale. Fort de son expérience en la matière, l'animateur du CDZH conseille d'autres structures à l'échelon régional dans leurs projets d'inventaire. Enfin, il aide techniquement et administrativement les porteurs de projets en faveur des zones humides et valorise ce type d'expériences dans le département.

2013 : Vers une stratégie territoriale pour démultiplier les actions en faveur des zones humides

Les zones humides ont besoin d'actions de préservation et de restauration pour enrayer la disparition dont elles font l'objet. Ceci ne peut se faire que grâce à un grand nombre d'acteurs qu'il faut accompagner dans cette voie. Ainsi, une stratégie territoriale basée sur le découpage des bassins versants a été définie. Sur chaque secteur un développeur territorial s'est engagé à rencontrer les collectivités et particuliers pour faire émerger des projets de réhabilitation. Le CDZH mettra en œuvre cette stratégie au cours de l'année prochaine.



Nombre de zones humides par commune dans le Jura



Zone humide de bas fond en tête de bassin versant à Bellefontaine (39)



Zone humide artificielle sur la carrière de Champagnole (39)

Actuellement, l'équipe du CDZH est constituée de trois personnes : Cédric FUMEY, Cécilia VENET et Yann LAURENT. Vous pouvez consulter tous les résultats d'inventaire (cartographie, outils d'aide à la décision), connaître la constitution du CDZH et suivre la stratégie en cours sur le site internet dédié : www.zones-humides-jura.com.

Quelques chiffres

Actuellement, **21 478 ha** de milieux humides ont été recensés, ce qui représente **4,3 %** du département. **4 450 ha** sont issus du programme mené par la FDCJ. La surface moyenne de ces zones est de **2.7 ha** allant de **0.05 ha** à **71.77 ha**.



...dans le Doubs

Une animatrice pour les zones humides

Depuis septembre 2012, Bérénice Ibled est chargée, au sein du Conseil général du Doubs, de l'animation de la politique départementale en faveur des zones humides.

En pratique elle est amenée à :

- coordonner les différents porteurs de projet d'inventaire des zones humides dans le Doubs (complémentarité des secteurs, appui et conseil sur la méthode utilisée, retours d'expériences...);
- inciter les acteurs locaux à entreprendre des actions de préservation et de restauration de zones humides (animation auprès des collectivités, des propriétaires et gestionnaires, présentation de l'importance de ces actions, des différents outils mobilisables, des possibilités de financements...);
- accompagner ces acteurs locaux, ou les orienter vers des structures locales compétentes, pour la réalisation de ces actions (conseil sur les différents moyens juridiques, techniques et financiers; appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides; aide à l'élaboration des éventuels cahiers des charges d'études et de travaux, suivi de ces études et travaux...).

Etat de l'inventaire dans le Doubs

Dans le Doubs, l'inventaire s'organise avec une coordination assurée par le Conseil général. Ce sont les structures intercommunales compétentes en la matière qui sont invitées à effectuer ces inventaires.

Ainsi c'est le Syndicat mixte du Pays Loue Lison qui a initié en premier son inventaire. Depuis 2011, le travail effectué sur la flore a permis de confirmer et de cartographier 227 ha de zones humides supplémentaires. Le travail va se poursuivre en 2013 et 2014 par une analyse de la nature des sols pour vérifier le caractère humide ou non de 1600 ha de zones humides potentielles.

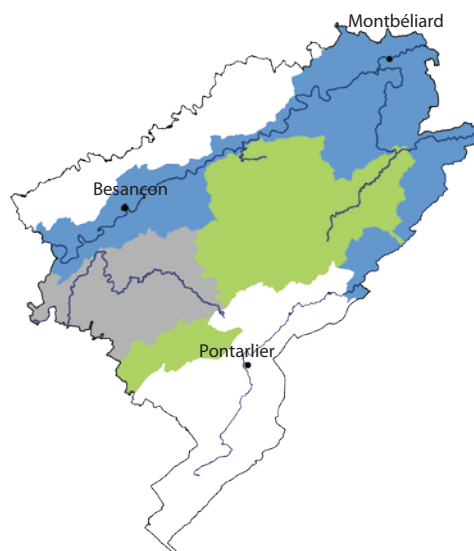
De son côté, l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs vient de se lancer dans l'inventaire sur la vallée du Doubs et ses « petits » affluents (depuis l'aval du Saut du Doubs) avec une intervention prioritaire sur le secteur de Pays de Montbéliard Agglomération compte tenu des enjeux liés à l'urbanisation sur ce territoire.

Sur le bassin versant de l'Ognon, l'inventaire devrait démarrer en 2013 sous l'égide du nouveau Syndicat mixte issu de la fusion de ceux de la basse et moyenne vallée de l'Ognon.

Le Conseil général intervient aussi en complément en réalisant lui-même l'inventaire sur les territoires n'étant pas structurés pour le faire. En l'occurrence, ce travail a permis en 2012 de procéder aux expertises floristiques sur 43 communes des bassins versants du Cusancin et de la Loue (communes complémentaires au périmètre du Syndicat mixte du Pays Loue Lison). Le travail d'analyse permettra de statuer sur le caractère humide ou non de ces zones. En 2013, ces secteurs seront finalisés et le travail sera engagé sur le Dessoubre.

Localisation des inventaires en cours et opérateurs correspondants

- Secteur Loue : Syndicat Mixte du Pays Loue Lison
- Secteur complémentaire Loue et Cusancin : Conseil général
- Secteur Pays de Montbéliard Agglomération et Doubs médian : EPTB Saône et Doubs



Des actions locales en faveur des zones humides.....

Un suivi scientifique des prairies humides avec l'aide des agriculteurs dans le Territoire de Belfort

Conscient de la régression des prairies bénéficiant de pratiques extensives garantissant d'une haute qualité environnementale, le Conseil général du Territoire de Belfort a lancé depuis 2010 un programme d'études et de conservation de ces habitats menacés. Ces prairies, faiblement fertilisées et fauchées tardivement, sont très riches, notamment d'un point de vue floristique.

25 parcelles agricoles ont bénéficié d'une contractualisation de type « prairies fleuries », leurs exploitants s'engageant à maintenir des pratiques compatibles avec une bonne richesse floristique, qui est l'indicateur retenu pour cette mesure agro-environnementale.

Sept de ces prairies sont des prairies humides, qui abritent notamment la scorsonère humble, la sanguisorbe officinale ou la silène fleur-de-coucou, autant d'espèces désignées comme caractéristiques d'un bon état de conservation. Intervenu dès le montage du dossier en partenariat avec le Conseil général, la Chambre d'agriculture et le Conservatoire botanique, le CEN Franche-Comté est chargé du suivi de ces prairies et du contrôle de la mesure, basé sur la présence d'au moins 4 espèces indicatrices dans chaque parcelle.

Restauration de la Lemme et du marais du Châtelet (39)

La Lemme prend sa source à Saint-Laurent-en-Grandvaux (39) puis traverse deux vastes zones humides dont le fonctionnement hydrologique a été très fortement perturbé par l'Homme dans un but de reconquête de terrains.

Durant l'année 2012, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Fédération du Jura pour la pêche ont engagé la restauration de la zone humide du Châtelet, première étape d'un vaste projet qui aboutira à la renaturation de l'ensemble du linéaire. 2 500 mètres de cours d'eau rectifiés et incisés ont été reméandrés (restauration d'un tracé méandrique permettant les échanges entre le cours d'eau et le marais), portant le linéaire à environ 4 800 mètres. De plus, 2 000 mètres de fossés de drainage ont été intégralement comblés.

Ces travaux ont permis une rapide remise en eau du marais, mais nécessitent encore de la patience avant que la nature retrouve son équilibre.

Ce projet est financé grâce à la participation du Ministère de l'Environnement, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil général du Jura, des communes du bassin Saine-Lemme, d'EDF et des collectivités de la pêche.

Pour en savoir plus : www.parc-haut-jura.fr



Ruisseau du Bief Rouge, affluent de la Lemme, reméandré. Sur la gauche, notez l'ancien cours rectiligne rebouché, non végétalisé.

Zone humide de Breuillez (Brémondans, 25). Préserver et sensibiliser : quand deux volontés se rejoignent

Suite au classement en tant qu'Espace Naturel Sensible d'intérêt départemental par le Conseil général du Doubs, des plans de gestion et d'interprétation de la zone humide de Breuillez ont été réalisés par la Commune de Brémondans.

Ces documents définissent les enjeux et les objectifs de préservation et de valorisation du site qui présente la particularité d'héberger des habitats naturels et espèces rares (notamment d'orchidées et de papillons) et en même temps de constituer un lieu très prisé pour la pêche sur l'étang communal.

L'implication marquée de la commune a permis de définir un projet conciliant ouverture du site au public et préservation. La découverte d'un patrimoine naturel local rare et menacé, source d'inquiétude au départ, devint source de motivation supplémentaire et d'envie de faire partager.

Résultat, une gestion très fine des zones à molinie est mise en œuvre, tandis qu'un sentier, associé à un livret de découverte, va être créé.

Dans la continuité du site de Breuillez, sur la commune d'Epenouse, une démarche de préservation complémentaire de ces zones à Molinie est engagée par le CEN Franche-Comté (plan de gestion maîtresse foncière et d'usage).



La préservation des prairies humides en Haute-Saône : un enjeu qui dépasse les frontières...

Le dispositif de mesures supplémentaires de compensation des impacts environnementaux, liés à la construction de l'infrastructure LGV Rhin-Rhône Branche Est, a permis de préserver de nombreuses surfaces de prairies humides en Haute-Saône.

Un partenariat fort a été mis en place entre le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de Haute-Saône afin de permettre la contractualisation d'exploitants agricoles à des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur les prairies humides de la vallée de la Colombine, en dehors du périmètre du site Natura 2000 où s'applique normalement cet outil financier qui incite à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

Ainsi, à l'issue d'une caractérisation de milieux naturels humides remarquables par le Conservatoire, la Chambre a conduit une animation agricole afin de mettre en place des MAET auprès de divers exploitants agricoles. Cette mesure visait notamment un retard de fauche au 15 juillet et une absence de fertilisation afin de préserver ces prairies humides où la flore et la faune de ces milieux patrimoniaux, et plus spécifiquement le rôle des genêts, peuvent s'épanouir de manière durable.



Mare à Moncley (25)



Tourbière à Passonfontaine (25)



Marais du Varot et lac de Bouverans (25)



Zone humide à Cussey-sur-Lison (25)

A lire, à voir

Agenda

2 février 2013

Journée mondiale des zones humides sur le thème « les zones humides protègent notre eau »

Le programme sur www.zones-humides.eaufrance.fr

Publications

Travaux en zones humides / vade-mecum des bonnes pratiques

Destiné aux maîtres d'ouvrages et aux prestataires de travaux, le vade-mecum des bonnes pratiques est un projet qui vise à fournir une série de recommandations techniques et méthodologiques afin de mener dans des conditions écologiques satisfaisantes les interventions sur ces milieux naturels si particuliers.

Téléchargeable sur www.pole-tourbieres.org

Compenser les atteintes à la biodiversité: expériences internationales et enseignements pour la France

Pour se donner les outils d'une compensation plus efficace, le ministère du Développement durable a consulté 29 pays sur leurs pratiques de compensation afin de s'inspirer des meilleures méthodologies qui sont mises en place.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Compenser-les-atteintes-a-la.html>

Sites Internet

Pôle-relais Tourbières
www.pole-tourbieres.org

Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales
www.pole-zhi.org

Portail national des zones humides
www.zones-humides.eaufrance.fr

Comité départemental zones humides du Jura
www.zones-humides-jura.com

Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté
www.mares-franche-comte.org

Consultation

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques

Jusqu'au 30 avril 2013, les Français sont invités à donner leur avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans chaque grand bassin hydrographique du territoire.
www.eaurmc.fr

Contacts

Pour toute information concernant les zones humides, contactez :



L'animatrice régionale :
Laetitia Leray
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
laetitia.leray@cen-franche-comte.org ou 03 81 53 04 02.



L'animateur départemental du Jura :
Cédric Fumey
Fédération départementale des chasseurs du Jura
fdc39.cfumey@aricia.fr ou 03 84 85 19 19



L'animatrice départementale du Doubs :
Bérénice Ibled
Conseil général du Doubs
Berenice.Ibled@doubs.fr ou 03 81 25 81 49

Les partenaires :



L'animation régionale est soutenue par :



La lettre des actions en faveur des Zones Humides de Franche-Comté
N°1 - JANVIER 2013

Lettre téléchargeable sur :
www.cen-franche-comte.org

Rédaction : Laetitia Leray (CEN FC), Christophe Burgniard (DDT 39), Cédric Fumey (FDCJ), Sébastien Meslin (CG 25), Pierre Durllet (PNR du Haut-Jura), Magalie Mazuy (CEN FC), Raphaël Vauthier (CEN FC).

Conception graphique : Coralie Genet, Elvina Bunod
Crédits photographiques : CEN FC (C. Moreau, J. Ait El Mekki, B. Cotte, L. Bettinelli, M. Paris, M. Mazuy, S. Moncorgé), FDCJ, Conseil général du Doubs, P. Durllet, F. Muller, G. Méouchy.

Numéro ISSN en cours / Dépôt légal à parution.



Actions en faveur des Zones Humides de Franche-Comté